



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SPA

Règles d'usage :

Le jacuzzi disponible sur la terrasse supérieur de l'appartement est un endroit privatif, pour lequel il est demandé de respecter des règles strictes d'utilisation – en particulier pour ne pas endommager l'appareil.

Au moment de votre arrivée à l'appartement, il vous sera fait une démonstration de la mise en marche et de l'arrêt de l'appareil. Il est demandé aux adultes de bien veiller à respecter les fonctions d'utilisation de l'appareil – tout manquement à ces règles et toute détérioration donnera lieu au versement d'indemnités de dédommagement.

Le spa est strictement interdit à tout enfant, non accompagné par un parent majeur. Il ne peut être utilisé qu'en présence expresse et sous la surveillance d'au moins un adulte. L'usage du spa en présence des enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

A noter : l'utilisation du spa requiert une vérification tous les 3 jours de la qualité de l'eau présente dans l'appareil. Les locataires de l'appartement s'engagent donc à laisser les propriétaires venir procéder à cette vérification au milieu de leur séjour, de sorte à procéder à l'injection des produits d'entretien qui seront nécessaires. Cette visite se fera par l'accord express d'un jour et d'une heure de passage. Tout refus de cette visite entraînera l'interdiction d'utiliser le jacuzzi.

Les usagers du jacuzzi s'engagent :

- à prendre une douche avant le bain et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire.
- à laisser les espaces WC / douche aussi propres que trouvés en arrivant.
- à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade.
- à ne pas y apporter de nourriture ou boisson à l'intérieur du jacuzzi.
- à utiliser l'appareil à des heures décentes, ni trop tôt ni trop tardivement, pour limiter les nuisances sonores.
- Tout utilisateur du spa doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.
- Tout animal est interdit dans cet appareil.

Le propriétaire, sur manquements répétés à l'un des articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace spa qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.